

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES  
- (N° 2250)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

AMENDEMENT N° 1068

présenté par  
M. Hetzel

-----

ARTICLE 12 BIS A

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.